

QUESTIONNAIRE: PRISON ET TOXICOMANIE

SOLANGE TROISIER (*)

Monsieur le Président,

Mes Chers Amis,

Le tiens tout d'abord à remercier le Conseil de l'Europe de m'avoir désignée comme Rapporteur sur un sujet, ô combien d'actualité: la drogue et la prison. La France vous en est reconnaissante.

Bien sûr j'aurais pu faire une enquête uniquement qualitative et interroger à la fois les médecins, les psychiatres et les responsables de la prison ayant en charge des toxicomanes, mais l'universitaire que je suis et le médecin assoiffé de réponses conformes aux normes de la science moderne a préféré, surtout pour les prisons françaises, mener une étude exhaustive sous la forme d'un questionnaire dont le dépouillement a fait appel aux techniques informatiques. Je tiens ici à évoquer tout particulièrement les qualités exceptionnelles de ceux qui y ont participé.

Mon questionnaire avait été ainsi libellé:

1) Dans la prison où vous travaillez soit comme généraliste, soit comme psychiatre, soit comme directeur, pensez-vous que le détenu qui y est incarcéré est sevré complètement de la drogue responsable de sa toxicomanie pendant son séjour en milieu carcéral?

2) Quelle attitude thérapeutique, tant somatique que psychologique adoptez-vous envers le toxicomane à son arrivée et pendant son séjour en prison?

3) A votre avis la prison a-t-elle une action positive favorable chez le toxicomane? Permet-elle d'amorcer une réinsertion sociale?

(*) Inspecteur Général, Ministère de la Justice. Professeur de Médecine Pénitentiaire à Paris VII.

4) Pensez-vous que chez les toxicomanes traités en prison les nombreuses thérapeutiques qui leur sont prescrites, neuroleptiques, hypnotiques etc soient aussi bien administrées que dans la population générale et dans certains cas ne pourrait-on pas parler d'une autre toxicomanie?

Ce questionnaire ouvert et qualitatif que j'ai posé il y a un an a été si bien rempli que nous avons pensé, avec les informaticiens du Ministère de la Justice, mieux cerner le problème et pousser plus avant nos investigations en obligeant certains interlocuteurs à nous répondre ou à ne pas se prononcer mais en tous cas à mieux définir cette entité: le toxicomane et la prison.

C'est pour cela que j'ai été amenée à élaborer un questionnaire plus sophistiqué et à conclure en fonction des réponses traduisant l'univers sociologique que représente la prison.

Questionnaire: prison et toxicomanie

- Présentation:
- 1ère partie: questionnaire posé;
- 2ème partie: traitement des réponses;
- conclusion.

PRESENTATION

11. - POUR APPREHENDER AU MIEUX LES RAPPORTS « PRISON ET TOXICOMANIE ».

En France, en 1982, nous avons constitué un questionnaire composé de 26 questions fermées (cf. pages 3 à 6) que nous avons diffusé auprès de tous les directeurs et chefs d'établissements pénitentiaires, ainsi qu'auprès des médecins généralistes et psychiatres intervenant dans ces mêmes établissements.

12. - REPRESENTATIVITE DES PERSONNES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE:

12.1 - *Le personnel de direction pénitentiaire.*

158 chefs d'établissements ont répondu.

Seuls 16 établissements ne nous ont pas fait parvenir de réponse de leur direction; parmi ces 16 établissements, 13 referment moins de 100 détenus (pour une population pénale française en septembre

1982 de 32 500 détenus en métropole), les 3 autres établissements détenant respectivement 400, 300 et 250 personnes.

12.2 – *Les médecins.*

237 médecins, soit 132 généralistes et 105 psychiatres, ont répondu.

Seuls 17 établissements ne nous ont fait parvenir de réponses ni d'un généraliste, ni d'un psychiatre; parmi ces 17 établissements, 14 renferment moins de 100 détenus, les 3 autres détenant respectivement 400, 300 et 200 personnes.

13. – PRESENTATION DU TRAITEMENT DES REPONSES.

Le questionnaire comportait 26 questions; les réponses à 19 d'entre elles ont subi un ou plusieurs des traitements suivants:

- comptage exhaustif des 395 réponses;
- tri croisé des réponses selon la fonction exercée par l'interviewé, chef d'établissement pénitentiaire, médecin:

généraliste;

psychiatre;

- tri croisé des réponses selon le lieu où l'interviewé exerce ses fonctions: établissement pour peine, maison d'arrêt.

Les établissements pénitentiaires français se répartissent en 2 grandes catégories.

Les maisons d'arrêt où sont incarcérés:

- les prévenus au sens de l'article D. 50 du Code de Procédure Pénale;

- les condamnés à une courte peine (dont le reliquat de peine à subir au moment où la condamnation devient définitive est inférieur à un an);

- les condamnés à une longue peine en instance d'affection dans un établissement spécialisé;

- les dettiers soumis à une contrainte par corps.

Les établissements pour peine qui reçoivent les condamnés à une longue peine au sens de l'article 717 du C.P.P. et qui sont classés, suivant leur régime de détention, en deux catégories:

- maisons centrales (régime normal);
- centres de détention (régime assoupli).

14. – LE TRAITEMENT DES 395 REPONSES A CE QUESTIONNAIRE NOUS DONNE DONC, A UN INSTANT DONNE (SEPTEMBRE 1982), UNE IMAGE DES RAPPORTS « PRISON ET TOXICOMANIE » TELS QU'ILS SONT PERCUS PAR LE PERSONNEL DE DIRECTION PENITENTIAIRE ET PAR DES MEDECINS EXERCANT EN PRISON.

QUESTIONNAIRE: PRISON ET TOXICOMANIE

Vous voudrez bien répondre en cochant les cases correspondant à vos réponses:

- aux questions A. B. C. D. F. H. I. J. K. si vous êtes personnel pénitentiaire
- aux questions A. B. C. E. G. H. I. J. D. si vous êtes médecin ou paramédical

Vous travaillez dans la prison de

code établ.		
1		

comme:

- chef d'établissement
- assistant social ou éducateur
- médecin généraliste
- médecin psychiatre

	1
	2
	3
	4
2	

depuis la date suivante

1	9		
3			

Dans le cadre de vos fonctions pénitentiaires, pouvez-vous préciser la date, l'année à partir de laquelle vous avez été confronté aux conséquences de l'incarcération régulière de toxicomanes:

1	9		
4			

A votre avis, la prison est-elle un lieu imperméable à tous trafics de stupéfiants:

- OUI, avec certitude
- OUI, certainement
- NON, semble-t-il
- NON, assurément

	1
	2
	3
	4
5	

Pensez-vous que la prison permette de délivrer le « détenu toxicomane » de sa dépendance physique lorsqu'elle existe (morphine, héroïne, etc...):

- OUI, avec certitude
- OUI, certainement
- NON, semble-t-il
- NON, assurément

	1
	2
	3
	4
6	

Etant personnel pénitentiaire:

Face aux problèmes posés par la dépendance psychique du détenu (à la ou) aux drogues responsables de sa toxicomanie, vous agissez sur ses conditions de vie carcérale:

- a) en créant un « quartier réservé » aux toxicomanes

	OUI	1
	NON	2

7

- b) en favorisant pour les toxicomanes un mode de vie carcéral particulier

	OUI	1
	NON	2

8

- c) en appliquant aux toxicomanes une surveillance redoublée (par membres du personnel ou co-détenus)

	OUI	1
	NON	2

9

Etant médecin ou paramédical:

Face aux problèmes posés par la dépendance psychique du détenu (à la ou) aux drogues responsables de sa toxicomanie, vous adoptez envers ce toxicomanes les thérapeutiques suivantes:

- a) traitements médicamenteux de substitution

	OUI	1
	NON	2

10

- b) traitements médicamenteux non substitutifs (psychotropes ne donnant pas lieu à dépendance)

	OUI	1
	NON	2

11

- c) psychothérapies

	OUI	1
	NON	2

12

Etant personnel pénitentiaire:

Considérez – vous l'information qui vous est fournie par l'administration centrale pour ce qui concerne la conduite à tenir en matière de lutte contre la toxicomanie, comme étant:

- exhaustive
suffisante
insuffisante
inexistante

	1
	2
	3
	4

13

Etant médecin ou paramédical:

Vous pensez que les thérapeutiques médicamenteuses prescrites aux toxicomanes sont:

mieux
aussi bien
moins bien

	1
	2
	3

14

administrées en prison qu'à l'extérieur.

Vous pensez que les psychothérapies prescrites aux toxicomanes sont:

mieux
aussi bien
moins bien

	1
	2
	3

15

administrées en prison qu'à l'extérieur.

REPONDENT A NOUVEAU PENITENTIAIRES ET MEDICAUX

Quel est votre sentiment sur les idées couramment énoncées qui suivent:

a) La prison est pour le toxicomane le lieu de rupture obligé d'un usage toxique . . .

	VRAI	1
	FAUX	2

16

b) La prison introduit le toxicomane dans un milieu de délinquants confirmés

	VRAI	1
	FAUX	2

17

c) La prison crée chez le toxicomane un refus supplémentaire qui accentue sa révolte . .

	VRAI	1
	FAUX	2

18

d) La prison extrait le toxicomane d'un milieu favorable à sa toxicomanie

	VRAI	1
	FAUX	2

19

Pensez-vous que l'on puisse parfois parler, chez le détenu toxicomane:

a) de l'apparition d'une toxicomanie médicamenteuse (dépendance nouvelle à des hypnotiques ou anxiolitiques prescrits, par exemple)

	OUI	1
	NON	2

20

b) de l'apparition d'autres formes de toxicomanie (alcools, tabac, après-rasage, colle etc....)

	OUI	1
	NON	2

21

Pensez-vous qu'il existe de « petits » et de « grands » drogués

	OUI	1
	NON	2

22

Faut-il s'intéresser aux premiers plus qu'aux seconds

	OUI	1
	NON	2

23

Connaissez-vous le contenu de la loi du 31 décembre 1970 portant sur la lutte contre la toxicomanie

	OUI	1
	NON	2

24

A votre avis, la prison a sur le toxicomane une action globalement:

très favorable
plutôt favorable
très défavorable

	1
	2
	3
	4

25

Personnellement, vous vous sentez:

bien
assez bien
assez mal
mal

	1
	2
	3
	4

26

armé dans vos fonctions pour faire face aux problèmes posés par les détenus toxicomanes

TRAITEMENT DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

QUESTION NUMERO 5

A votre avis, la prison est-elle un lieu imperméable à tous trafics de stupéfiants:

OUI, avec certitude	1
OUI, certainement	2
NON, semble-t-il	3
NON, assurément	4

5

Traitement de la question numéro 5

395 réponses:

Total 0 = 10	Moyenne 3 %	ne se prononcent pas
Total 1 = 51	Moyenne 13 %	} 60 % OUI
Total 2 = 187	Moyenne 47 %	
Total 3 = 120	Moyenne 30 %	} 37 % NON
Total 4 = 27	Moyenne 7 %	

Commentaire:

6 répondesurs sur 10 pensent que la prison est un lieu « imperméable » à tous trafics de stupéfiants.

Question numéro 5

R É P O N S E S	Des 395 répon- deurs %	Des 158 péniten- tiaires %	Des 237 méde- cins %	Dont 132 gé- néra- listes %	Et 105 psychia- tres %	Des 56 travail- lant en Etablis- sements pour peines %	Des 339 travail- lant en maison d'arrêt %
Ne se prononcent pas . . .	3	0	5	4	4	2	2
Qui avec certitude	13	8	16	20	11	9	14
Qui certainement	47	49	46	47	45	39	49
TOTAL des OUI	60	57	62	67	56	48	63
NON semble-t-il	30	35	27	26	30	41	29
NON assurément	7	8	6	3	10	9	6
TOTAL des NON	37	43	33	29	40	50	35

Ce qui ressort du tableau précédent:

57 % des pénitenciers et 62 % des médecins;
 56 % des psychiatres et 67 % des généralistes;
 48 % en établissements pour peines et 63 % en maison d'arrêt:
 pensent que la prison est relativement imperméable aux trafics
 de stupéfiants

QUESTION NUMERO 6

Pensez-vous que la prison permette de délivrer le « détenu toxico-
 mane » de sa dépendance physique lorsqu'elle existe (morphine, héroïne,
 etc...)

OUI, avec certitude
 OUI, certainement
 NON, semble-t-il
 NON, assurément

	1
	2
	3
	4

6

Traitement de la question numéro 6

395 réponses:

Total 0 =	6	Moyenne 1 %	ne se prononcent pas
Total 1 =	74	Moyenne 19 %	} 68 % OUI
Total 2 =	192	Moyenne 49 %	
Total 3 =	102	Moyenne 26 %	} 31 % NON
Total 4 =	21	Moyenne 5 %	

Commentaire:

7 réponders sur 10 pensent que la prison délivre le « détenu
 toxicomane » de sa dépendance physique.

Ce qui ressort du tableau n. 6:

57 % des pénitenciers;
 70 % des médecins généralistes;
 79 % des médecins psychiatres:
 pensent que la prison délivre le détenu toxicomane de sa dépendance physique.

(Aucune différence sensible entre réponders en établissements
 pour peines et réponders maison d'arrêt)

Question numéro 6

R É P O N S E S	Des 395 répon- deurs	Des 158 péniten- tiaires	Des 237 méde- cins	Dont 132 généra- listes	Et 105 psychia- tres
	%	%	%	%	%
Ne se prononcent pas	1	0	3	2	3
QUI avec certitude	19	9	25	20	31
QUI certainement	49	48	49	50	48
total des oui . . .	68	57	74	70	79
Non semble t-il	26	39	17	20	13
Non assurément	5	4	6	8	
Total des non . . .	31	43	23	28	185

Commentaire général sur les réponses aux questions 5 et 6:

On répond différemment à ces 2 questions selon que l'on est chef d'établissement pénitentiaire, médecin généraliste ou médecin psy-
chiatre.

Deux applications possibles à cela:

- ou bien des perceptions différentes des problèmes posés (trafics de stupéfiants en prison, dépendance physique du détenu toxicomane)
- ou bien un degré différent de connaissance des problèmes posés chez ces trois catégories professionnelles.

QUESTION NUMERO 7-8-9

Etant personnel pénitentiaire:

Face aux problèmes posés par la dépendance psychique du détenu (à la ou) aux drogues responsables de sa toxicomanie, vous agissez sur ses conditions de vie carcérale:

- a) en créant un « quartier réservé » aux toxi-
comanes

	OUI	1
	NON	2

7

- b) en favorisant pour les toxicomanes un mode
de vie carcérale particulier

	OUI	1
	NON	2

8

- c) en appliquant aux toxicomanes une surveil-
lance redoublée (par membres du personnel
ou co-détenus)

	OUI	1
	NON	2

9

Traitement de la question numéro 7

158 réponses:		Quartier réservé aux toxicomanes	
Total 0 =	25	Moyenne 16 %	ne se prononcent pas
Total 1 =	8	Moyenne 5 %	OUI
Total 2 =	125	Moyenne 79 %	NON

Traitement de la question numéro 8

158 réponses:		Mode de vie carcérale particulier	
Total 0 =	23	Moyenne 14 %	ne se prononcent pas
Total 1 =	39	Moyenne 25 %	OUI
Total 2 =	96	Moyenne 61 %	NON

Traitement de la question numéro 9

158 réponses:		Surveillance redoublée	
Total 0 =	9	Moyenne 6 %	ne se prononcent pas
Total 1 =	134	Moyenne 85 %	OUI
Total 2 =	15	Moyenne 9 %	NON

Ce qu'il faut retenir:

- 16 % des chefs d'établissement ne répondent pas à la question 7 et 14% à la question 8: parce qu'ils ne la désirent pas ou bien parce que ces initiatives ne relèvent pas de leur autorité.

- 5 % des chefs d'établissement créent des « quartiers réservés » aux toxicomanes

25 % leur favorisent un mode de vie carcérale particulier

85 % leur appliquent une surveillance redoublée.

QUESTION NUMERO 10-11-12

Etant médecin ou paramédical:

Face aux problèmes posés par la dépendance psychique du détenu (à la ou) aux drogues responsables de sa toxicomanie, vous adoptez envers ce toxicomane les thérapeutiques suivantes:

a) traitements médicamenteux de substitution

	OUI	1
	NON	2

b) traitements médicamenteux non substitu-
tifs (psychotropes ne donnant pas lieu à
dépendance)

	OUI	1
	NON	2

11

c) psychothérapies

	OUI	1
	NON	2

12

Question numéro 19: traitements médicamenteux de substitution

	237 médecins %	132 généralistes %	105 psychiatres %
Ne se prononcent pas	27	30	25
En prescrivent	16	22	8
N'en prescrivent pas	57	48	67

Ce qu'il faut retenir:

- 27 % des médecins ne se prononcent pas sur cette question;
- 48 % des généralistes (seulement 1 sur 2) disent ne pas prescrire de traitement médicamenteux de substitution... contre 67 % des psychiatres.

Question numéro 11: traitement médicamenteux non substitutifs

	237 médecins %	132 généralistes %	105 psychiatres %
Ne se prononcent pas	7	9	4
En prescrivent	87	85	90
N'en prescrivent pas	6	6	6

Ce qu'il faut retenir:

- 87 % des médecins disent prescrire des traitements médicamenteux non substitutifs (% identique chez les généralistes et chez les psychiatres).

Question numéro 12: psychothérapies

	237 médecins	132 généralistes	105 psychiatres
	%	%	%
Ne se prononcent pas	13	16	9
En prescrivent	70	64	77
N'en prescrivent pas	17	20	14

Ce qu'il faut retenir:

- 70 % des médecins disent prescrire des psychothérapies: ce % descend à 64 % pour les généralistes et monte à 77 % pour les psychiatres.

QUESTION NUMERO 14 e 15

Etant médecin ou paramédical:

Vous pensez que les thérapeutiques médicamenteuses prescrites aux toxicomanes sont:

mieux	1
aussi bien	2
moins bien	3

14

administrées en prison qu'à l'extérieur.

Vous pensez que les psychothérapies prescrites aux toxicomanes sont:

mieux	1
aussi bien	2
moins bien	3

15

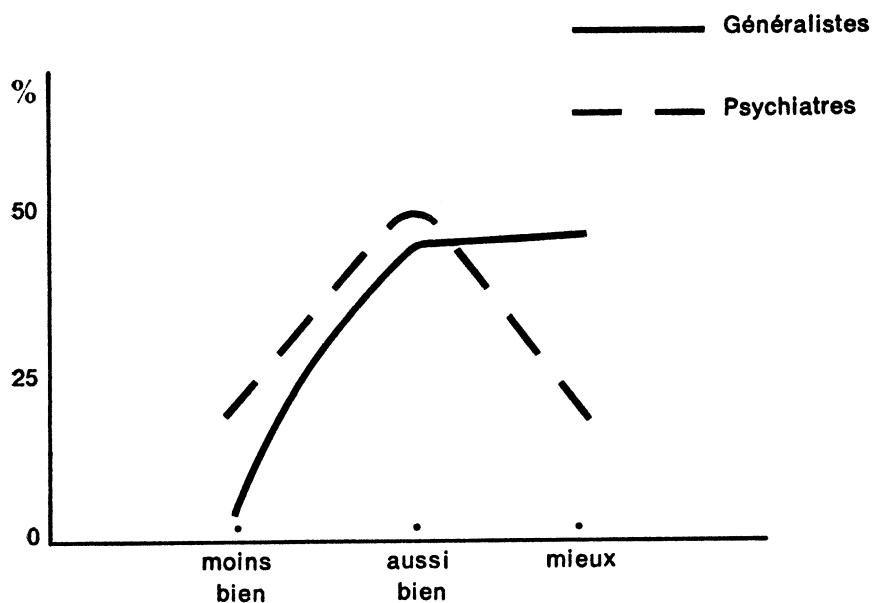
administrées en prison qu'à l'extérieur.

Question numéro 14: thérapeutiques médicamenteuses

	237 médecins %	132 généralistes %	105 psychiatres %
Ne se prononcent pas	1	1	2
Les considèrent mieux administrées	35	47	20
Les considèrent aussi bien administrées...	50	46	55
Les considèrent moins bien administrées...	14	6	23
... EN PRISON QU'A L'EXTERIEUR			

Ce qu'il faut retenir:

– des avis totalement différents sur la question selon que répondent les généralistes ou les psychiatres:

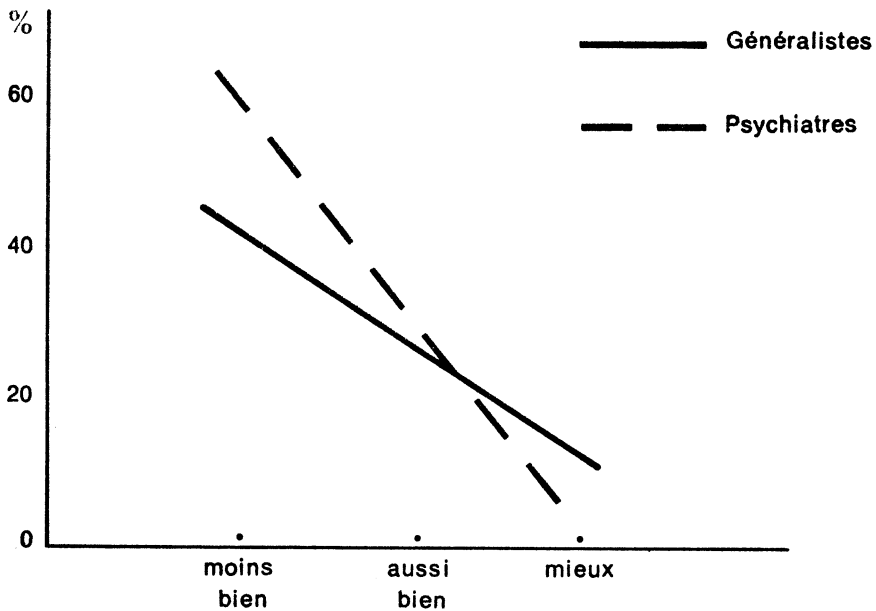


Question numéro 15: psychothérapies

	237 médecins %	132 généralistes %	105 psychiatres %
Ne se prononcent pas	8	12	4
Les considèrent mieux administrées...	10	14	5
Les considèrent aussi bien administrées...	31	31	31
Les considèrent moins bien administrées...	51	43	6
... EN PRISON QU'A L'EXTERIEUR			

Ce qu'il faut retenir:

– des avis toujours différents sur la question selon que répondent les généralistes ou les psychiatres... mais pour les uns comme pour les autres, des avis nettement moins positifs qu' à la question numéro 14.



– 51 % des médecins pensent que les psychothérapies sont moins bien administrées aux toxicomanes en prison qu'à l'extérieur, et pourtant (voir question 12), ils sont 70 % à leur en prescrire: reste à définir ce qu'est une psychothérapie en prison.

QUESTION NUMERO 17-19.

Quel est votre sentiment sur les idées couramment énoncées qui suivent:

- b) La prison introduit le toxicomane dans un milieu de délinquants confirmés

VRAI	1
FAUX	2

17

- d) La prison extrait le toxicomane d'un milieu favorable à sa toxicomanie

VRAI	1
FAUX	2

19

Question numéro 17: prison = milieu de délinquants confirmés

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées	Des 158 Pénitentiaires	Des 237 Médecins	Dont 132 Généralistes	Et 105 Psychiatres	Des 56 travaillant en Etablissements pour peines	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt
	%	%	%	%	%	%	%
Ne se prononcent pas . . .	5	5	5	6	3	2	5
VRAI	71	75	69	68	70	75	71
FAUX	24	20	26	26	27	23	24

Commentaire:

Réponses sensiblement identiques quelles que soient les personnes interrogées, 7 sur 10 pensent que la proposition énoncée est VRAIE...

Avec toutefois de légères nuances:

Plus on se sent proche du délinquant confirmé, (chef d'établissement plus que médecins / en établissements pour peines plus qu'en maisons d'arrêt) et plus on est persuadé que la prison introduit le toxicomane dans un milieu de délinquants confirmés (cela varie sur 5 % environ).

Question numéro 10: la prison extrait le toxicomane de son milieu

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées %	Des 158 Pénitentiaires %	Des 237 Médecins %	Dont 132 Généralistes %	Et 105 Psychiatres %	Des 56 travaillant en Établissements pour peines %	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt %
Ne se prononcent pas	8	6	9	7	12	8	8
VRAI	69	66	71	82	57	79	67
FAUX	23	28	20	11	31	13	52

Commentaire:

De très fortes fluctuations dans les réponses, selon les personnes interrogées:

83 % des médecins généralistes pensent que la proposition énoncée est VRAIE.... mais seulement 66 % des chefs d'établissement et 57 % des psychiatres pensent de même.

La différence des réponses VRAI entre établissements pour peines (79 %) et maisons d'arrêt (67 %) est aussi importante et s'explique plus aisément par les longueurs de temps passé en prison, différentes selon que le détenu toxicomane est en établissement pour peine (moyenne ou longue peine) ou en maison d'arrêt (prévention ou courte peine).

QUESTION NUMERO 20-21

Pensez-vous que l'on puisse parfois parler, chez le détenu toxicomane:

- a) de l'apparition d'une toxicomanie médicamenteuse (dépendance nouvelle à des hypnotiques ou anxiolitiques prescrits, par exemple)

	OUI	1
	NON	2

20

- b) de l'apparition d'autres formes de toxicomanie (alcools, tabac, après-rasage, colle, etc...)

	OUI	1
	NON	2

21

Question numéro 29: Apparition d'une toxicomanie médicamenteuse

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées	Des 158 Pénitentiaires	Des 237 Médecins	Dont 132 Généralistes	Et 105 Psychiatres	Des 56 travaillant en Etablissements pour peines	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt
	%	%	%	%	%	%	%
Ne se prononcent pas . . .	9	12	8	8	8	7	10
OUI	67	69	65	64	66	80	64
NON	24	19	27	28	26	13	26

Commentaire

- près de 7 personnes sur 10 ayant répondu pensent qu'il y a parfois, chez le détenu toxicomane, apparition d'une toxicomanie médicamenteuse.
- et lorsque l'on ne considère que les personnes travaillent en éta- blissement pour peine, cette propension à répondre par l'affirmative grimpe à 80 %.

Question numéro 21: Apparition d'autres formes de toxicomanie

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées	Des 158 Pénitentiaires	Des 237 Médecins	Dont 132 Généralistes	Et 105 Psychiatres	Des 56 travaillant en Etablissements pour peines	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt
	%	%	%	%	%	%	%
Ne se prononcent pas . . .	12	11	13	11	16	12	12
QUI	55	61	50	52	48	70	52
NON	33	28	37	37	36	18	36

Commentaire:

- 55 % des personnes ayant répondu pensent qu'il y a parfois, chez le détenu toxicomane, apparition d'autres formes de toxicomanie; ce résultat global cache des chiffres divergents: 61 % des chefs d'éta- blissements le pensent contre seulement 50 % des médecins, 70 % des personnes travaillent en établissement pour peine le pensent contre seulement 52 % en M.A.

Commentaire général sur les réponses aux questions 29 et 21:

– un fort taux d'interviewés « ne se prononcent pas » pour chacune des deux questions: de l'ordre de 10 %.

– au minimum 1 sur 2 et au maximum 4 sur 5 personnes ayant répondu pensent que la détention favorise parfois chez le toxicomane l'apparition de nouvelles formes de toxicomanie: médicaments, alcools, tabac, après-rasage, colle, etc...

QUESTION NUMERO 24

Connaissez-vous le contenu de la loi du 31 décembre 1970 portant sur

La Lutte contre la toxicomanie;

	OUI	1
	NON	2

24

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées	Des 158 Pénitentiaires	Des 237 Médecins	Dont 132 Généralistes	Et 105 Psychiatres	Des 56 travaillant en Etablissements pour peines	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt
	%	%	%	%	%	%	%
Ne se prononcent pas			9	9	10	11	8
OUI			55	35	68	53	87
NON			36	56	22	36	5

Commentaire:

35 % des chefs d'établissements;

53 % des médecins généralistes;

87 % des médecins psychiatres,
répondent connaître la loi n. 70.1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic illicite des substances vénéneuses.

Cette loi est la base sur laquelle se sont structurées en France les réponses des institutions au phénomène « Toxicomanie » qu'elles découvraient à l'époque.

QUESTION NUMERO 25

A votre avis, la prison a sur le toxicomane une action globalement:

très favorable
plutôt favorable
plutôt défavorable
très défavorable

	1
	2
	3
	4

25

Traitement de la question numéro 25

395 réponses:

Total 0 = 49	Moyenne 12 %	ne se prononcent pas
Total 1 = 9	Moyenne 2 %	55 % favorable
Total 2 = 210	Moyenne 53 %	
Total 3 = 113	Moyenne 29 %	33 % défavorable
Total 4 = 14	Moyenne 4 %	

Commentaire:

- Parmi les personnes ayant répondu au questionnaire:

Plus d'1 sur 2 pensent que la prison a sur le toxicomane une action globalement favorable... et 12 % refusent de se prononcer.

Question numéro 25

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées	Des 158 Pénitentiaires	Des 237 Médecins	Dont 132 Généralistes	Et 105 Psychiatres	Des 56 travaillant en Etablissements pour peines	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt
	%	%	%	%	%	%	%
Ne se prononcent pas			12	11	13	12	15
Très favorable			2	3	2	4	0
Plutot favorable			53	53	53	62	42
TOTAL FAVORABLE . . .			55	56	55	66	42
Plutot défavorable			29	28	29	21	38
Très défavorable			4	5	3	1	5
TOTAL DEFAVORABLE . . .			33	33	32	22	43

Ce qui ressort du tableau précédent:

– Pas de défférence à priori entre les réponses des pénitenciers et celles des médecins: 55 % pensent que la prison à une action favorable sur le toxicomane.

– Par contre, lorsque l'on examine de plus près les réponses des médecins, on constate qu'elle ne font pas bloc: les 55 % de médecins deviennent 66 % de généralistes contre 42 % de psychiatres.

QUESTION NUMERO 26

Personnellement, vous vous sentez:

bien
assez bien
assez mal

1
2
3
4

26

armé dans vos fonctions pour faire face aux problèmes posés par les détenus toxicomanes

Traitement de la question numéro 26

395 réponses:

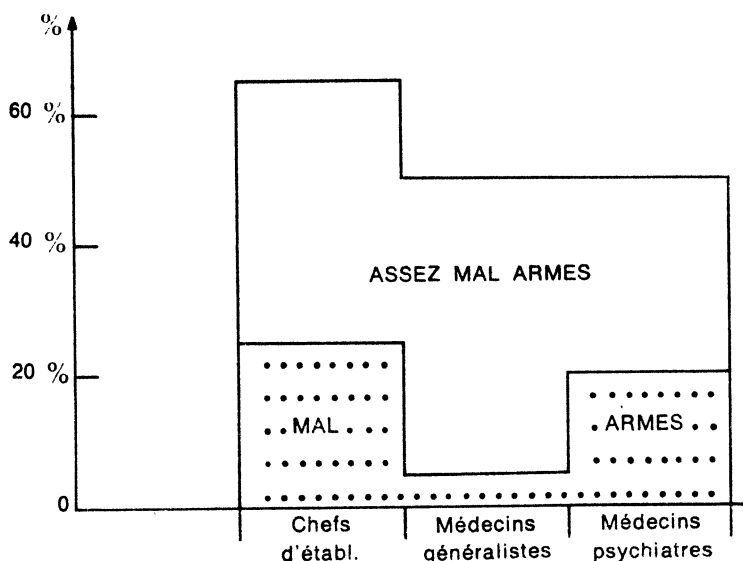
Total 0 = 39	Moyenne 10 %	ne se prononcent pas
Total 1 = 26	Moyenne 7 %	
Total 2 = 111	Moyenne 28 %	35 % se sentent bien ou assez bien armés
Total 3 = 150	Moyenne 38 %	
Total 4 = 69	Moyenne 17 %	55 % se sentent assez mal ou mal armés.

Question numéro 26

R É P O N S E S	Des 395 Personnes Interrogées %	Des 158 Pénitenciers %	Des 237 Médecins %	Dont 132 Généralistes %	Et 105 Psychiatres %	Des 56 travaillant en Etablissements pour peines %	Des 339 travaillant en Maisons d'Arrêt %
Ne se prononcent pas			10	9	10	8	12
Bien armés			7	5	8	8	8
Assez bien armés			28	19	34	36	32
TOTAL B./A.B.			35	24	42	44	40
Assez mal armés			38	42	36	42	28
Mal armés			17	25	12	6	20
TOTAL A.M./M.			55	67	48	48	48

Ce qui ressort du tableau précédent:

- 67 % des chefs d'établissements pénitentiaires et 48 % des médecins se sentent assez mal ou mal armés dans leurs fonctions pour faire face aux problèmes posés par les détenus toxicomanes:



- 10 % des personnes ayant répondu au questionnaire ont refusé de se prononcer sur cette dernière question.

RESUME

1. - Sur le % des non-réponses aux questions posées (0 = ne se prononcent pas):

Ils restent compris entre 1 et 12 % avec toutefois quelques exceptions:

- 14 % des chefs d'établissements pénitentiaires ne répondent pas lorsqu'il leur est demandé s'ils favorisent pour les toxicomanes un mode de vie carcéral particulier; et ce chiffre grimpe à 16 % lorsqu'il leur est demandé s'ils créent dans leurs établissements des « quartiers réservés » aux toxicomanes.

- 13 % des médecins ne répondent pas lorsqu'il leur est demandé s'ils prescrivent des psychothérapies aux détenus toxicomanes et ce chiffre grimpe à 27 % lorsqu'il leur est demandé s'ils prescrivent aux détenus toxicomanes des traitements médicamenteux de substitution.

2. — *Les chefs d'établissements pénitentiaires face aux problèmes posés par les détenus toxicomanes:*

— ils ne se sentent bien ou assez bien armés dans leurs fonctions que pour 24 % d'entre eux et ne connaissent le contenu de la loi de 70 sur la lutte contre les toxicomanes que 35 % d'entre eux.

— 5 % créent dans leur prison des « quartiers réservés » aux toxicomanes; 25 % leur favorisent un mode de vie carcérale particulier; 85 % leur appliquent une surveillance redoublée.

— Ils pensent que la prison est imperméable aux trafics de stupéfiants pour 57 % d'entre eux; néanmoins ils voient parfois apparaître chez le détenu toxicomane: soit une toxicomanie médicamenteuse (69 % d'entre eux l'affirment), soit une autre forme de toxicomanie (61 % d'entre eux l'affirment).

— Parmi eux, 57 % pensent que la prison délivre le détenu toxicomane de sa dépendance physique et 66 % qu'elle l'extrait d'un milieu favorable à sa toxicomanie.

— Enfin, pour 56 % d'entre eux, la prison a sur la toxicomanie une action globalement favorable avec toutefois une réserve de taille: 75 % d'entre eux pensent qu'elle l'introduit dans un milieu de délinquants confirmés.

3. — *Les médecins — généralistes et psychiatres — face aux problèmes posés par le détenu toxicomane:*

	Parmi les généralistes	Parmi les psychiatres	
et	44% 53%	40% 87%	Se sentent bien ou assez bien armés dans leurs fonctions, connaissent le contenu de la loi du 31.12.70
	22%	5%	Disent prescrire des traitements médicamenteux de substitution
	85%	90%	Disent prescrire des traitements médicamenteux non substitutifs
	64%	77%	Disent pratiquer des psychothérapies
	67%	56%	Pensent que la prison est imperméable aux trafics des stupéfiants
néanmoins	64%	66%	Voient parfois apparaître chez le détenu toxicomane une toxicomanie médicamenteuse
et	52%	48%	Une autre forme de toxicomanie (alcools, tabacs, après-rasage, colle, etc...)
	70%	79%	Pensent que la prison délivre le détenu toxicomane de sa dépendance physique
et	82%	57%	Qu'elle l'extrait d'un milieu favorable à sa toxicomanie
enfin	66%	42%	Pensent que la prison a, sur le toxicomane, une action globalement favorable
mais	68%	70%	Considèrent qu'elle l'introduit dans un milieu de délinquants confirmés.

Conclusions

Dans le questionnaire que je viens de vous exposer il ressort:

– *Que la prison, en France, est imperméable à tout trafic.*
Sur 10 personnes interrogées 6 affirment.

– *La prison délivre-t-elle le toxicomane de sa dépendance physique?*
7 personnes sur 19 pensent que la prison le délivre.

Les médecins sont plus formels, surtout les psychiatres. Les pénitenciers se prononcent moins massivement.

– *70 % des personnes interrogées pensent qu'il ne faut pas créer de quartier spécial pour les toxicomanes, de même qu'il ne faut pas créer de mode de vie carcéral particulier (61 %).*

Les pénitenciers interrogés disent appliquer une surveillance redoublée pour les toxicomanes.

– *En ce qui concerne les traitements de substitution, 27 % des médecins ne se prononcent pas.*

Est-ce le secret médical, savent-ils bien conduire le traitement par la Méthadone? Autant de questions auxquelles je ne peux pas répondre.

48 % des généralistes et 67 % des psychiatres n'en prescrivent pas. Par contre 16 % des médecins, psychiatres et généralistes confondus en prescrivent.

– *Quant aux traitements non substitutifs, 87 % des médecins, généralistes et psychiatres confondus, en prescrivent.*

– *Les psychothérapies sont prescrites à 79 % par les médecins (64 % par les généralistes, 77 % par les psychiatres).*

– *Il semble, pour les psychiatres comme pour les généralistes, que la thérapeutique médicamenteuse est à 59 % aussi bien administrée qu'à l'extérieur.*

– *Par contre les psychothérapies, en particulier pour les psychiatres, sont moins bien appliquées qu'à l'extérieur.*

– *7 personnes sur 19 considèrent que la prison introduit le toxicomane dans un milieu de délinquance confirmé.*

– *La prison extrait-elle le toxicomane de son milieu?*

82 % des généralistes, 66 % des chefs d'établissement et 57 % des psychiatres sont formels: la réponse est oui.

– *Quant à l'apparition d'une toxicomanie médicamenteuse en prison elle est vraie pour 7 personnes sur 19 interrogées, avec une majoration à 89 % pour les établissements de peines.*

– *Enfin il peut apparaître une autre forme de toxicomanie: médicaments, colle, après-rasage, tabac. Réponse affirmative pour 61 % des chefs d'établissement et pour 59 % des médecins.*

– Pour terminer, le point qui me semble le plus important de mon étude: *la prison en France a une action favorable pour le toxicomane chez 55 % des interrogés, une action très favorable chez 2 % des interrogés et une action plutôt favorable chez 53 % des interrogés.*

12 % des personnes interrogées ne se prononcent pas et 33 % considèrent que l'action de la prison est défavorable.

– *Dans l'ensemble, le médecin pénitentiaire se considère comme mal armé pour faire face à la toxicomanie en prison, à 55 %.*